



RÉGION BRUXELLOISE : ASSOULPISSEMENT DES DÉLAIS DE PRÉAVIS POUR LES LOCATAIRES (PRIVÉS) ET LES ÉTUDIANTS DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

Il est tout à fait possible que le délai de préavis de votre contrat de bail de résidence principale (ou bail d'étudiant) prenne cours ou vienne à échéance durant cette période de confinement. Or, il vous est impossible de rechercher un nouveau logement durant cette période particulière.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement bruxellois a décidé de suspendre le délai de préavis à partir du 16 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement (soit jusqu'à ce que le maintien à domicile soit levé), afin de protéger les locataires de résidences principales. Evidemment, n'oubliez pas que vous êtes tenus de continuer à payer votre loyer durant cette période puisque vous habitez dans les lieux loués.

En ce qui concerne les kots étudiants, le Gouvernement bruxellois a réduit le délai de préavis à 1 mois, avec obligation de payer le loyer jusqu'à la fin du délai de préavis.

Ces mesures ne seront pas d'application si autre accord a été convenu entre le propriétaire et le locataire.

Céline BEAUJEAN

Avocat

Certificat Universitaire en Planification Successorale et gestion de patrimoine

c.beaujean@concordes.be

Avocat | Advocaat | Attorney-at-law

Avenue Louise - Louizalaan 372 , B- 1050 Brussels

☎ +3226404517 - 📠 +3226404717 - www.concordes.be



Disclaimer| The information contained in this e-mail and the annexed documents are confidential and exclusively available to the here above mentioned addressee(s). Should you not be the addressee, please be informed that you may neither disclose nor reproduce this e-mail, nor may the information contained in this e-mail and its eventually annexed documents be used by yourself or by a third party. If you erroneously received this e-mail, could you kindly and immediately inform the addresser and delete it | Professional rules available on our website.

Lawyers professional rules available at: www.barreaudebruxelles.be www.avocat.be.

Our services are subject to our General Terms and Conditions available at <http://www.concordes.be>

V.A.T. 0898.718.658